



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 45617

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'insuffisance de la prise en charge spécifique des enfants victimes de traumatismes crâniens. Les enfants représentent en effet une proportion significative du total annuel des victimes de traumatismes crâniens mais il existe seulement deux structures hospitalières à même de les accueillir sur le territoire national. Or, les conséquences d'un traumatisme crânien chez un enfant sont au moins aussi graves que chez un adulte. Dans ces conditions, l'Union nationale des familles de traumatisés crâniens (UNAFTC) propose d'attribuer à l'inspection générale de l'aide sociale (IGAS) une mission consistant à mener une enquête du même type que celle effectuée en 1996 pour les traumatisés crâniens adultes et qui sert encore de base à la définition d'une politique de prise en charge médico-sociale de ces personnes. L'UNAFTC appelle en outre à la création de plusieurs centres de ressources interrégionaux spécialisés pour les enfants traumatisés crâniens et assurant un rôle triple d'information des familles, des décideurs institutionnels et des professionnels de la santé, d'organisation en réseau des structures concernées par ce problème, et enfin de gestion de formations des personnels sanitaires et médico-sociaux en cause. Compte tenu de ces éléments il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend suivre les propositions de l'UNAFTC et mettre ainsi en place une véritable politique publique de prise en charge des enfants traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45617

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6193